

Résolution présentée par la délégation de la

République socialiste démocratique du Sri Lanka

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Création de TETANOS – organisme de coopération et de développement pour les Etats de taille et de développement moyens

L'Assemblée Générale,

Constatant que la communauté internationale est totalement à genoux devant les pays surdéveloppés, empêchant ainsi un développement rapide des pays émergents, afin de maintenir leur domination,

Rappelant que les États émergents subissent une forte soumission aux pays surdéveloppés comme les États-Unis, la Chine et les pays occidentaux. La structure de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité avec ses 5 membres permanents dotés du droit de veto, renforce cette domination en permettant de bloquer toute initiative qui ne leur convient pas,

Alarmée par les dettes inextinguibles des pays en développement envers les pays développés, et leur soumission à des conditions abusives, comme le cas du Sri-Lanka cédant son port à la Chine pour rembourser ses dettes,

Outrée que les pays émergents sont incapables de se développer rapidement tout en étant durables. Forcés, pour se développer, de produire de l'électricité, bouger et extraire des matières premières en utilisant des énergies fossiles, car n'ayant accès aux technologies renouvelables, souffrent du réchauffement climatique tout en étant forcés d'y participer,

Décide la mise en place du TÉTANOS (Le Traité sur l'Économie, la Transformation, l'Alliance, la Négociation, l'Ouverture et la Souveraineté): un organisme de coopération entre les pays de tailles et de développement intermédiaires afin de favoriser le développement économique, social et environnemental de leur population;

- que les pays membres du TÉTANOS puissent négocier en force unie sous l'égide du TÉTANOS face aux pays économiquement puissants pour limiter la suprématie de ces derniers, tout en pouvant conclure des accords bilatéraux;
- la mise en place de plusieurs mesures économiques dont : la coopération et mise en place de tarifs et taxes d'imports/exports nulles entre les pays membres du ainsi que la libre-circulation de personnes, la mise en place d'une monnaie unique, et l'annulation, simple de l'ensemble de la dette nationale des pays membres.

Le texte français fait foi